

© Ville de Blainville
Ce document n'a pas de valeur officielle.
En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **18 novembre 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Jade Laporte, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, Nathalie St-Laurent, MM. David Malenfant, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistant également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Caroline Boivin, directrice du Service des communications et de l'expérience citoyenne, Serge Gaignard, inspecteur aux normes professionnelles et au soutien organisationnel du Service de police, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relation intergouvernementale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2025-11-504

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout à l'ordre du jour :

18.1 Confirmation d'embauche – Directrice générale adjointe – Direction générale et mairie
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-505

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **1^{er} octobre 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2025-11-506

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1636-7

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1636-7 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville** dont l'objet vise à indexer les rentes aux retraités.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1636-7 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville**.

AVIS DE MOTION...
2025-11-507

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1637-7

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1637-7 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville** dont l'objet vise à indexer les rentes aux retraités.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1637-7 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville**.

AVIS DE MOTION...
2025-11-508

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1699-1

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1699-1 modifiant le Règlement 1699, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 1 475 000 \$**.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1699-1 modifiant le Règlement 1699, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 1 475 000 \$**.

AVIS DE MOTION...
2025-11-509

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1703-1

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1703-1 modifiant le Règlement 1703, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 8 500 000 \$**.

Madame Michèle Murray dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1703-1 modifiant le Règlement 1703, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 8 500 000 \$**.

RÉSOLUTION...
2025-11-510

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)**

ATTENDU QUE lors de l'adoption de son Plan de transition écologique, la Ville s'est engagée à favoriser le transport actif;

ATTENDU QUE le Plan de transition écologique prévoit également d'aménager des kilomètres de pistes cyclables additionnels pour favoriser les déplacements quotidiens vers les axes commerciaux et les quartiers industriels;

ATTENDU QUE la Ville a démontré un intérêt pour développer un réseau de vélopartage;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable offre un programme d'aide financière dédié à ce type de projet et que cette aide financière représente jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, allant jusqu'à une aide financière maximale de 4 000 \$ par vélo mis en service, incluant les coûts d'acquisition d'équipements et les coûts de travaux inhérents.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au *programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la mise en œuvre d'un programme municipal de vélopartage sur le territoire de la Ville de Blainville et de l'autoriser à signer tous les documents permettant de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-511

CONTRIBUTION AU FONDS DE STATIONNEMENT
1445, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1418 de zonage* qui prévoient que le conseil peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement pour un usage industriel ou commercial, et ce, selon les conditions suivantes :

- La demande est faite dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement d'un bâtiment ou de changement d'usage;
- L'aménagement du nombre requis d'espaces de stationnement hors rue est impossible en raison de contraintes physiques majeures;
- Un montant de 3 000 \$ est imposé pour chaque case de stationnement hors rue exigée par le règlement pour le projet et qui ne peut être aménagée. Les sommes perçues serviront à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif et seront déposées par la Ville dans un fonds prévu à cette fin.

ATTENDU QUE l'aménagement de quatre cases de stationnement est impossible afin de permettre l'ajout de quatre bornes de recharge électrique;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble s'engage à acquitter les frais prévus au règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la demande de contribution au Fonds de stationnement pour le **1445, boulevard Michèle-Bohec**, au montant de **12 000 \$** et ainsi exempter de l'obligation de fournir et de maintenir quatre cases de stationnement afin de permettre l'ajout de quatre bornes de recharge électrique, et ce, conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-512

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR UN PROJET DE REDÉVELOPPEMENT
LOT PROJETÉ 6 613 627
875, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande pour un projet de redéveloppement sur le lot projeté **6 613 627** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1418 de zonage* prévoit, comme condition pour la délivrance d'un permis de construction visant un projet de redéveloppement, la cession d'un terrain ou d'une servitude d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE dans certains cas, la Ville peut convenir avec le propriétaire que la cession ou que l'engagement à céder un terrain porte sur un terrain qui, bien que situé à l'intérieur des limites de la Ville, n'est pas compris dans le site et que dans ce cas, l'entente entre la Ville et le propriétaire a préséance sur toute règle de calcul ou tout maximum prévu au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE la superficie totale du site est de 2 400 mètres carrés;

ATTENDU QU'il subsiste une réserve de 3 842,07 mètres carrés à même les lots 5 443 870 et 5 443 875, créée par la résolution 2015-01-011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'exiger comme condition pour la délivrance du permis de construction visant un projet de redéveloppement sur le lot projeté **6 613 627** du Cadastre du Québec, la cession à la Ville d'une superficie de terrain de 842,07 mètres carrés prise à même la réserve constituée sur les lots 5 443 870 et 5 443 875 par la résolution 2015-01-011, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-513

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR UN PROJET D'INTENSIFICATION
LOT 5 020 312 ET PARTIE DU LOT 5 020 306
1241, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande pour un projet d'intensification ou de nouvelles activités sur le lot **5 020 312** et une partie du lot **5 020 306** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1418 de zonage* prévoit, comme condition pour la délivrance d'un permis de construction visant un projet d'intensification ou de nouvelles activités, la cession d'un terrain ou d'une servitude d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale du site est de 1 600 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'exiger comme condition d'approbation pour la délivrance du permis de construction visant un projet d'intensification ou de nouvelles activités sur le lot **5 020 312** et une partie du lot **5 020 306** du Cadastre du Québec, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur du site, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-514

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES EAUX
DE PLUIE (PGDEP) 2025-2027**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a modifié son plan d'urbanisme le 16 avril 2024 afin d'y intégrer son Plan de lutte contre les îlots de chaleur (PLIC);

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a pour objectif de subventionner des travaux de déminéralisation et d'implantation d'ouvrage de gestion pluviale des eaux de pluie et de plantation d'arbres sur les terrains des industries, commerces et institutions visés dans le PLIC à la hauteur de 50 %, pour les 3 prochaines années;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a pris connaissance du cadre normatif du Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'engage à :

- assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet et toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;

- respecter les lois et les règlements applicables;
- payer sa part des coûts admissibles, des coûts d'entretien et d'exploitation continus, le cas échéant;
- obtenir l'autorisation des propriétaires des terrains non municipaux visés avant la réalisation des projets.

ATTENDU QU'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme sur la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027 a été déposée au mois de juillet dernier et qu'il y a lieu de la ratifier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser le conseiller en environnement et transition écologique du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme sur la gestion des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027* et à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-515

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 28 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **28 octobre 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-516

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00123
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGE AVANT)
24, RUE LUCIEN-PAQUETTE
(LOT 1 903 901)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-10-06.1** du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accorder au lot **1 903 901** du Cadastre du Québec (24, rue Lucien-Paquette), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Pour le bâtiment principal, une marge avant de 4,2 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-339, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite;
- **Pour la galerie, une marge avant de 3 mètres**, alors qu'au tableau des dispositions applicables à certaines constructions et certains équipements accessoires du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 4 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-517

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00126
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE (LARGEUR)
503 À 513, RUE DES CHARMETTES
(LOTS 6 297 967 À 6 297 970 ET 6 298 994 À 6 298 997)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-10-06.2** du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder aux lots **6 297 967 à 6 297 970 et 6 298 994 à 6 298 997** du Cadastre du Québec (503 à 513, rue des Charmettes), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour la servitude écologique, une largeur minimale de 1,65 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-723, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une servitude d'une largeur minimale de 5 mètres est prescrite le long d'une ligne arrière de lot.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Que la superficie de la nouvelle servitude écologique soit équivalente à la superficie de la servitude écologique actuelle, soit 370,4 mètres carrés;
- Que l'ensemble des plantations prévues au plan d'aménagement paysager soit indigène.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-518

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00130
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGE ARRIÈRE)
31-31A, CHEMIN DU MUSÉE
(LOT 2 271 081)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-10-06.3** du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accorder au lot **2 271 081** du Cadastre du Québec (31-31A, chemin du Musée), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge arrière de 6,85 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-317, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge arrière minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE
Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-519

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00141
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGES LATÉRALES TOTALES MINIMALES)
51, RUE DES PRÈLES
(LOT 3 672 572)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-10-06.4** du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'accorder au lot **3 672 572** du Cadastre du Québec (51, rue des Prêles), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 5,2 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-513, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, des marges latérales totales minimales de 6 mètres sont prescrites.

QUE le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-520

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00142
BÂTIMENTS ACCESSOIRES EXISTANTS
(OBJETS MULTIPLES)
23, RUE MARIE-ANTOINETTE
(LOT 4 673 228)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-10-06.5** du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder au lot **4 673 228** du Cadastre du Québec (23, rue Marie-Antoinette), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- Pour un garage attenant au bâtiment principal, une marge arrière de **6,7 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge arrière minimale de 7,5 mètres est prescrite;
- Une remise attenante à un garage, d'une superficie d'implantation de **24 m²**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'une remise ne peut être attenante à un garage et que la superficie d'implantation totale maximale est de 20 m².

Le tout, selon la condition suivante :

- Que les matériaux de parement extérieur et les couleurs de ces bâtiments accessoires s'agencent avec les matériaux de parement extérieur et les couleurs du bâtiment principal.

QUE le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-521

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00143
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE
(ÎLOT DE VERDURE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT)
1241, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOTS 5 020 306 ET 5 020 312)

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 25-10-06.6 du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accorder aux lots 5 020 306 et 5 020 312 du Cadastre du Québec (1241, boulevard du Curé-Labelle), une dérogation mineure au Règlement 1418 de zonage afin de PERMETTRE l'absence d'un îlot de verdure à l'extrémité sud-ouest de la rangée de cases de stationnement adjacente à l'habitation multifamiliale isolée projetée sur le lot 5 020 312, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit que l'aménagement d'un îlot de verdure est obligatoire aux extrémités d'une rangée de cases de stationnement.

QUE le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-522

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00137, 2025-00092, 2025-00134, 2025-00124, 2025-00118, 2025-00135, 2025-00138, 2025-00140, 2025-00127, 2025-00105, 2025-00144, 2025-00132 ET 2025-00131

ATTENDU les recommandations du 28 octobre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00137

72, rue Jean-Guyon
Nouvelle construction – Bâtiment industriel
Recommandation C.C.U. 25-10-05.1 et plans (Annexe A)

PIIA – 2025-00092	1241, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-10-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2025-00134	1445, boulevard Michèle-Bohec ULTRAMAR Modification de l'aire de stationnement Recommandation C.C.U. 25-10-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2025-00124	32, rue de Chanaz Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-10-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2025-00118	40, rue de Macornet Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-10-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2025-00135	10, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-10-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2025-00138	11, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-10-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2025-00140	3, rue de Macornet Agrandissement – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-10-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2025-00127	465, boulevard du Curé-Labelle GARDERIE NATURE ET PETITS PAS Nouvelle enseigne détachée Recommandation C.C.U. 25-10-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2025-00105	617, boulevard du Curé-Labelle, local 100 B12 BURGER Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-10-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2025-00144	794, boulevard du Curé-Labelle COMPLEXE SIMON-LUSSIER Modification d'une enseigne détachée Recommandation C.C.U. 25-10-05.11 et plans (Annexe K)
PIIA – 2025-00132	104, rue Émilien-Marcoux, local 700 REBELS, BASKETBALL Nouvelle enseigne détachée Recommandation C.C.U. 25-10-05.12 et plans (Annexe L)
PIIA – 2025-00131	77, rue Omer-DeSerres, local 4 LAZA-SHOP Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-10-05.13 et plans (Annexe M)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00137, 2025-00092, 2025-00134, 2025-00124, 2025-00118, 2025-00135, 2025-00138, 2025-00140, 2025-00127, 2025-00105, 2025-00144, 2025-00132 et 2025-00131** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à M »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-523

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES CORRIGÉ
POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 15 JUIN 2025**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches corrigé** pour la période du **16 mai au 15 juin 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-524

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 15 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 août au 15 octobre 2025** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-525

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires **02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-526

**NOMINATION – PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTE
DU CONSEIL**

ATTENDU les dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. c-19);

ATTENDU QUE la mairesse souhaite qu'il y ait nomination d'un président du conseil et d'un vice-président, destiné à remplacer le président en cas d'absence;

ATTENDU QUE le *Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville* est rédigé de manière à permettre l'exercice du rôle de président par un autre membre du conseil que la mairesse.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de nommer **M. Francis Allaire** à titre de président du conseil et **Mme Marie-Claude Perron** à titre de vice-présidente du conseil pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-527

NOMINATION – COMITÉS INTERNES ET
COMITÉS ET ORGANISMES EXTERNES

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités internes et comités et organismes externes, à compter du 19 novembre 2025 :

COMITÉS INTERNES ET AUTRES ORGANISMES	DÉLÉGUÉS	SUBSTITUTS
Comité consultatif d'urbanisme	David Malenfant Philippe Magnenat	Michèle Murray
Centre sportif de Blainville	Nicole Ruel	n/a
Comité intermunicipal de gestion du Stade d'athlétisme Richard-Garneau	Marie-Claude Perron Stéphane Bertrand	n/a
Corridor Forestier du Grand Coteau	Francis Allaire	n/a
Le Centre d'Excellence sur Glace	Liza Poulin Stéphane Bertrand Marie-Claude Perron	n/a
MRC de Thérèse-De Blainville	Liza Poulin	Maire suppléant
Manoir Blainville	Marie-Claude Collin Michèle Murray	n/a
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thérèse et Blainville	Liza Poulin Philippe Magnenat	Nathalie St-Laurent
Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert	Marie-Claude Collin Patrick Marineau	Marie-Claude Perron

QUE l'ensemble des nominations faites antérieurement par le conseil, aux mêmes fins que ci-dessus, soient révoquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-528

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu que ***M. Jean-François Pinard*** soit nommé maire suppléant pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-529

OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-11-530**

**ADOPTION DU CALENDRIER 2026 DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de fixer le Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année **2026** comme suit :

*Le 20 janvier
Le 17 février
Le 17 mars
Le 14 avril
Le 12 mai
Le 9 juin
Le 7 juillet
Le 18 août
Le 15 septembre
Le 13 octobre
Le 10 novembre
Le 8 décembre*

QUE ces séances débutent à **19 h 30**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-11-531**

**MANDAT À LA FIRME TRIVIUM AVOCATS DANS LE CADRE DU
DOSSIER DE LA COUR DU QUÉBEC NUMÉRO 500-80-046665-254**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de mandater la firme **TRIVIUM AVOCATS** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier de la Cour du Québec numéro 500-80-046665-254.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-11-532**

**ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ
PAPIER D'IMPRESSION
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'adhérer au regroupement d'achats 2026-8092-50 du **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES** pour l'acquisition de papier d'impression, pour un montant estimé de **37 620 \$ par année**, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.XXX.00.670**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-533

APPROBATION – BUDGET 2026
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert a dressé son budget pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU les dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'adopter le Budget 2026 de la **Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert** au montant de **2 781 541 \$** et prévoyant une contribution de la Ville de Blainville au montant de **267 689,16 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à appropier cette dépense à même le poste budgétaire **02.760.00.951**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-534

APPROBATION – BUDGET 2026
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE
SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville a dressé son budget pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU les dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'adopter le Budget 2026 de la **Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville** au montant de **4 231 000 \$** et prévoyant une contribution de la Ville de Blainville au montant de **1 845 250 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à appropier cette dépense à même le poste budgétaire **02.414.00.951**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-535

APPROPRIATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT
DE FONCTIONNEMENT ESTIMATIF DE L'EXERCICE
EN COURS AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

ATTENDU QUE le Projet de loi 93 a été sanctionné le 28 mars 2025, lequel force la Ville de Blainville à céder un de ses terrains au gouvernement du Québec afin de permettre à l'entreprise Stablex d'étendre son site d'enfouissement de matières dangereuses;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont contesté cette loi et sa légalité, la qualifiant de préjudiciable aux milieux naturels et aux intérêts de la population blainvilloise;

ATTENDU QU'une demande en injonction pour suspendre l'application de la loi a été déposée, mais que cette demande a été rejetée;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et la CMM ont exprimé leur intention de poursuivre leur recours en pourvoi judiciaire;

ATTENDU QU'une indemnité de 17 002 580 \$ a été versée à la Ville en 2025, conformément aux dispositions du Projet de loi 93;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire réserver de façon formelle cette somme d'argent en attente d'une décision finale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approprier une somme de **17 002 580 \$** de l'excédent de fonctionnement estimatif de l'exercice en cours et d'autoriser la directrice des finances et trésorière à transférer cette somme au surplus accumulé affecté au poste budgétaire **05.900.70.000**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-536

AUTORISATION DE SIGNATURE
EXERCICE D'UNE OPTION DE RACHAT
CONVENTION D'EMPHYTÉOSE – LOT 6 284 311
MANÈGE BLAINVILLE S.E.C.

ATTENDU QUE la Ville a signé en date du 12 novembre 2018 des conventions d'emphytéose, de bail et tripartite avec Manège Blainville S.E.C. et la Banque Nationale du Canada concernant la construction et la location à long terme d'un bâtiment devant servir de manège équestre au parc équestre;

ATTENDU QUE la Ville détient en vertu de la convention d'emphytéose une option de rachat de ses droits à différentes échéances, dont la première arrive à terme le 10 février 2026;

ATTENDU QUE la Ville a transmis un préavis de son intention d'exercer ce droit le 12 août dernier conformément à la convention d'emphytéose;

ATTENDU QUE l'option de rachat aura pour effet de mettre fin aux conventions;

ATTENDU QU' il est économiquement rentable d'exercer la faculté de rachat prévu à la convention;

ATTENDU QUE le solde de la dette du contrat est de 1 119 952.89 \$ en date du 10 février 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu que la Ville de Blainville se prévale de son droit de rachat stipulé dans la *Convention d'emphytéose* signée le 12 novembre 2018 avec **MANÈGE BLAINVILLE S.E.C.** relativement au lot 6 284 311 sur lequel est érigé un manège équestre et, par conséquent, de mettre fin aux conventions.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le solde de la dette ainsi que les frais de rachat et légaux s'y rattachant à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-537

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois d'**octobre 2025** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-538

VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) -
DOSSIER AO 25-0572

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot 2 du dossier AO 25-0572, soit un balai de rue, pour un montant total de **31 000 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Camion à 10 roues, 8.9 L. diesel, automatique incluant le chasse-neige réversible, l'aile de côté et la radio. Statut : remisé le 15 septembre 2025. Contrôle de vérification mécanique (ou pep) requis depuis le 30 septembre 2025. Marque : Peterbilt Modèle : 382 Série : 1NP9L50X1DD202474 Ident. : 401 Odomètre : 260 692 km et 15 301 h Année : 2013 Problème connu : turbo à géométrie variable (VGT). Sans garantie.	Aucune offre	-	-
#2	Balai de rue, 3 L. diesel, hydrostatique. Statut : remisé le 15 septembre 2025. Marque : Johnston Modèle : C201 Série : SA92V34N6D5068084 Ident. : 503 Odomètre : 30 863 km et 4 447 h Année : 2013 Problème connu : 4 roues directionnelles restent toujours en fonction. Sans garantie.	9178-9651 Québec inc.	31 000,00 \$	10 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire **01.233.50.000**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-539

ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **CODE 4 FIRE & RESCUE** pour l'acquisition de pinces de désincarcération, au montant de **79 966,65 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à appropier cette dépense à même le poste budgétaire **02.224.00.752**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-540

**APPUI À LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION AU
PAFIRSPA – STADE D'ATHLÉTISME**

ATTENDU l'importance d'offrir à la population des infrastructures de sport et de loisir modernes, accessibles et sécuritaires;

ATTENDU le projet de réfection du stade d'athlétisme Richard-Garneau;

ATTENDU QUE le projet initial était estimé à 2 403 163 \$ au moment du dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a reçu une confirmation de subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA le 27 juin 2024 d'un montant de 1 738 876 \$ représentant 66 % du montant estimé pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est partenaire dans le projet et, en vertu de l'entente intermunicipale, partage les frais du projet à 50 % avec la Ville de Sainte-Thérèse, soustraction faite du montant final de la subvention à être versée par le ministère de l'Éducation.

ATTENDU QU'à la suite d'un affaissement du talus du ruisseau Charron en bordure du stade d'athlétisme en août 2024, des travaux de stabilisation sont nécessaires avant de procéder au projet de réfection du stade, augmentant les coûts du projet de 1 500 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux à venir de stabilisation du talus retardent les travaux de réfection du stade, ce qui occasionne une augmentation des coûts estimés de 1 662 149 \$;

ATTENDU QUE l'estimation mise à jour du projet en tenant compte de l'affaissement du talus et du report des travaux est maintenant de 5 333 060 \$;

ATTENDU QUE les membres du comité intermunicipal de gestion du stade d'athlétisme Richard-Garneau souhaitent demander une augmentation de la subvention du PAFIRSPA afin que cette dernière tienne compte des travaux de stabilisation du talus obligatoire avant de procéder à la réfection ainsi que l'augmentation des coûts;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, à l'instar de la Ville de Sainte-Thérèse, souhaite procéder à la réalisation de ce projet de construction en respectant la capacité de payer de ses citoyens et que la subvention actuelle ne représente que 31 % du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a demandé au gouvernement provincial d'ajuster la subvention en tenant compte des coûts actuels de façon à ce que la somme de la subvention représente le même pourcentage (66 %) qu'initialement prévu;

ATTENDU QUE cette infrastructure sportive est le seul stade d'athlétisme de calibre international dans la région des Laurentides et qu'il permet ainsi aux jeunes de la grande région des Laurentides de s'initier à l'athlétisme et de s'entraîner en vue d'atteindre les plus hauts sommets.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu que la Ville de Blainville appuie la Ville de Sainte-Thérèse dans sa demande au gouvernement provincial d'augmenter le montant de la subvention du PAFIRSPA en lien avec le projet de réfection du stade Richard-Garneau.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Éric Girard, ministre des Finances et député de Groulx;
- Mme Sonia LeBel, ministre de l'Éducation;
- Mme Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;
- Mme Madeleine Chenette, députée fédérale de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-541

**RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DE MEMBRES-CITOYENS À
LA COMMISSION RELÈVE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Commission relève Blainville s'adresse aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois, âgés de 16 à 29 ans, désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville;

ATTENDU QUE le mandat des membres-citoyens issus de la communauté est d'une durée de deux ans, renouvelable, et que le mandat des membres issus du milieu scolaire est d'une durée d'un an, non renouvelable;

ATTENDU QUE la commission est composée de sept membres-citoyens et que quatre postes sont devenus vacants en septembre 2025 suite aux départs de Corinne Belley, Tala Cheayb, Ann Claire Caillaud et Mélodie Rondeau;

ATTENDU QUE suite à un processus de recrutement, le choix du comité s'est porté sur les candidatures de Laurence Raynauld, Maude Gagné et Caliana Payette;

ATTENDU QUE le mandat d'Audrey Daigneault venait à échéance en octobre 2025 et que celui de Carl Picard est échu depuis septembre 2024, et que la commission souhaite renouveler leurs mandats respectifs pour une période de deux ans à partir de leur date d'échéance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de nommer comme membres-citoyens de la Commission relève Blainville Laurence Raynauld pour une période de deux ans, Maude Gagné et Calina Payette pour une période d'un an et de reconduire les mandats d'Audrey Daigneault et de Carl Picard pour une période de deux ans à partir de la date d'échéance de leur mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-542

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER DP2024-074
GESTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
MARCEL-AYOTTE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-01-036** adoptée le 21 janvier 2025, le conseil acceptait la proposition de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027, au montant de **34 921,13 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à apprécier cette dépense à même le poste budgétaire **02.413.00.414**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-543

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-084 P
SERVICES DE CONCIERGERIE AU POSTE DE POLICE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-10-544** adoptée le 17 octobre 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ARMEX INC.** pour les services de conciergerie au poste de police pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **ARMEX INC.** pour les services de conciergerie au poste de police pour l'année 2026, au montant de **74 115,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à apprécier cette dépense à même le poste budgétaire **02.820.00.531**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-544

ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2023-003
PROLONGEMENT DE LA RUE DU VIROLLET (PHASE 2)
QUARTIER CHAMBÉRY

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales de la **rue du Virolet (phase 2)** (*Dossier 7220-2023-003*) soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTE** les plans **BL22-018-C00 à BL22-018-C08**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **CONFIRME** que la firme **CDGU** a complété le processus de dépôt et d'obtention de la déclaration de conformité, ainsi que la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 LQE auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **CDGU** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCCFP**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-545

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2023-022
ARÉNA – CENTRE GUY-FRIGON
CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE – DIVERS TRAVAUX
D'AMÉLIORATION – ARCHITECTURE
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS & SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de **114 762,58 \$ taxes incluses**, à titre d'honoraires professionnels additionnels pour la conception ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à apprécier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-546

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2023-033 P
DIVERS BÂTIMENTS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter les **directives de changement n°s 135 à 138** au montant total de **39 609,50 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à l'entreprise **CONSTRUCTION LARCO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-547

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-014 P
CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE – CORRECTIFS
DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT – ARCHITECTURE
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS & SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **RIOPEL DION ST-MARTIN INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en architecture, dans le cadre du projet de travaux correctifs de l'enveloppe du bâtiment du Centre récréo aquatique, au montant de **143 718,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1703.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-548

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-050 P
ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ANNÉE 2026

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.** pour l'entretien du réseau d'éclairage public, pour l'année 2026, au montant de **375 307,14 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.340.00.521**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-11-549

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Rita Chahine** au poste cadre contractuel de « *directrice générale adjointe* », à compter du 5 janvier 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation d'un an.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail à durée déterminée, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-11-550

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que la séance soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

Greffier